



Espaces Naturels Sensibles

Cantal'ENS

APPEL à PROJET
en FAVEUR
des COLLEGIENS



PDIE Cantal 2021-2025

2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU CANTAL

Chaque jour à vos côtés



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE.....	4
1.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	4
<i>Optimisation des déplacements.....</i>	4
<i>Déploiement de véhicules à faible émission.....</i>	4
<i>Les travaux de rénovation thermique.....</i>	4
<i>Énergies renouvelables.....</i>	4
1.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	4
<i>CyberCantal Tiers-Lieux.....</i>	4
<i>Le Programme Auvergne Très haut Débit.....</i>	5
<i>Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie.....</i>	5
2- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.....	5
2.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	5
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans l'entretien et l'exploitation du domaine routier.....</i>	5
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier.....</i>	5
2.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	5
<i>Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).....</i>	5
<i>Schéma départemental des Milieux Aquatiques.....</i>	6
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE).....</i>	6
<i>Conventions avec des structures partenaires.....</i>	6
3- ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	6
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	6
<i>Politique ressources humaines.....</i>	6
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	7
<i>Accès à la culture.....</i>	7
<i>Politique jeunesse.....</i>	7
<i>Accès au sport.....</i>	8
4- COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	8
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	8
<i>Cluses sociales dans les marchés publics.....</i>	8
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	8
<i>Politique en faveur du logement.....</i>	8
<i>La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE).....</i>	8
<i>Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables.....</i>	9
5- DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	9
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	9
<i>Démarches de dématérialisation.....</i>	9
<i>Gestion et réduction des déchets.....</i>	10
<i>Commande publique/achats durables.....</i>	10
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	10
<i>Smart Agri Forum et Plateforme Agrilocal 15.....</i>	10
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles.....</i>	10
CONCLUSION	10

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret n° 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
(Aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
(Diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Épanouissement de tous les êtres humains**
(Éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
(Inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
(Emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2021 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il valorise notamment les actions initiées dans le cadre du programme d'action 2011-2014 de l'Agenda 21 et le Plan Climat Énergie Territorial, qui s'inscrivent désormais dans le programme de développement durable validé par l'Assemblée départementale en juin 2017 pour une durée de 5 ans.

Ce programme arrivant à son terme, l'année 2021 sera une année de transition vers un nouveau programme, calé sur les ambitions (notamment en termes de transition énergétique, écologique et climatique) précisées dans le cadre du **Projet pour le Cantal 2030**.

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Optimisation des déplacements

Le **développement du télétravail** s'est poursuivi avec 76 agents concernés début 2019 et 79 début 2020. Suite à l'expérience du télétravail imposée dans le cadre des différents confinements successifs, ce sont à ce jour 234 agents qui bénéficient du télétravail (1,3 jours par semaine en moyenne). Ce sont donc 10 185 km et 1,2 tonnes de CO₂ évitées/semaine.

La collectivité encourage également une **mobilité moins carbonée** des agents pour leurs déplacements domicile-travail : Ce sont 19 agents en 2019 et 20 agents en 2020 qui ont bénéficié des remboursements (1/2 du coût) de leurs frais d'abonnement transports en commun et vélo.

En 2019 et 2020, respectivement 776,5 et 304 jours de formations ont été dispensés par **des formateurs internes**, représentant 20 % et 13,7 % du nombre de formations suivies par les agents. La crise COVID sur 2020 et 2021 a permis de renforcer les **outils de visioconférence** faciles à mettre en œuvre permettant également de limiter les déplacements des agents.

Déploiement de véhicules à faible émission

En 2020, dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, le Département a fait l'acquisition de 7 **véhicules électriques**. En 2019 et 2020, se sont respectivement 38 000 et 59 670 km qui ont été parcourus en véhicules électriques et ainsi plus de **10 tonnes de CO₂ évitées**.

Les travaux de rénovation thermique

En 2019 et 2020, des travaux ont été engagés dans plusieurs collèges :

- Remplacement de l'étanchéité et de l'isolant des toitures terrasses (Georges Bataille à Riom es Montagnes : 70 000 € TTC ; Collège Le Méridien à Mauriac : 77 000 € TTC ; Pierre Galéry à Massiac : 290 000 € TTC
- Remplacement de la chaudière existante par une chaudière gaz condensation au collège Les Portes du Midi à Maurs : 84 000 € TTC

Énergies renouvelables

Suite au développement de projets de réseaux de chaleur Bois sur le département, le Conseil départemental a lancé fin 2018 une consultation pour le raccordement de certains bâtiments et collèges. Ainsi, en 2019 et 2020, plusieurs bâtiments du Conseil Départemental ont pu être raccordés à ces réseaux : la Médiathèque Départementale à St-Flour ; et sur Aurillac : les Archives départementales, le bâtiment du 12 rue Marie Maurel (CAUE, Culture), l'Espace Georges Pompidou et les locaux du Parc départemental (Bd de Lescudilliers).

Concernant les collèges, Blaise Pascal a été raccordé au réseau chaleur bois Saint-Flour Communauté, tandis que les collèges de La Ponétie et La Jordanne ont été raccordés au réseau de chaleur bois de la ville d'Aurillac.

1.2 Dans les politiques départementales

CyberCantal Tiers-Lieux

Dans le cadre de son programme CyberCantal Tiers-Lieux, le Conseil départemental a développé depuis 2007 un réseau de tiers-lieux : télé-centres, espaces de co-working et fablab. L'animation du réseau et de promotion du télétravail se poursuit.

Le Cantal compte 13 tiers lieux au sein de son réseau (+ quelques initiatives privées indépendantes) :

- 2 espaces de coworking associatifs et incubateurs : l'association Catapulte et l'association Landestini Cantal Auvergne avec son Révélateur, tous les deux installés à Aurillac ;
- 1 espace universitaire : La Passerelle – A2EX à l'IUT d'Aurillac avec une formation e-GRH. ;
- 1 espace de coworking + Fablab (La Cocotte Numérique) à Murat ;
- 9 autres espaces de coworking répartis sur le territoire : Pierrefort, Chaudes-Aigues, Mauriac, Ydes, Riom-es-Montagnes, Montsalvy, Cassaniouze, Montmurat, Salers ;
- 2 nouveaux Tiers-Lieux sont en projet à Pleaux et Allanche.

Le Programme Auvergne Très haut Débit

Lancé en août 2013, le chantier du déploiement de l'internet à Très Haut Débit se poursuit. Le Conseil départemental du Cantal est engagé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et les trois autres départements de l'ancienne Région Auvergne dans le programme Auvergne Très Haut Débit. La mise en œuvre du déploiement était prévue à l'origine sur trois phases (2013/2017, 2017/2021, 2021/2025).

À ce jour la fibre a été déployée sur plus de 70 % du territoire départemental.

Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie

Le Département maintient son soutien financier à l'association Énergies 15 (10 000 €/an) dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'animation sur la transition énergétique visant spécifiquement un public « non domestique » (collectivités et entreprises). L'association intervient également auprès des services du Département en matière de transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables) sur une mission d'accompagnement et de conseil technique sur les projets bâtimentaires de la collectivité.

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans l'entretien et l'exploitation du domaine routier

En 2019 et 2020, la mission Espaces Naturels et Ruraux (MENR) et les Directions en charge de l'Entretien des Routes et de l'Investissement (DEER et DIP) ont poursuivi leur partenariat sur les dossiers réglementaires et d'études environnementales préalables à la réalisation de travaux et d'aménagements routiers : 9 dossiers réglementaires et 12 études ou avis sur des projets routiers, y compris concernant le contournement Ouest d'Aurillac, et les RD436 et RD21 entre Saint Bonnet de Condat et Saint Saturnin.

Les opérateurs de gestion du domaine public départemental ont été accompagnés par la mission Espaces Naturels et Ruraux sur le sujet des **plantes exotiques envahissantes**, en particulier l'ambrosie (adaptation des techniques d'entretien des bords de route pour limiter leur développement). Un chantier d'arrachage de la Mimule tachetée a été organisé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne sur le secteur de Murat.

Afin de travailler sur la **compensation des arbres** de bords de routes abattus, en particulier à la suite du diagnostic phytosanitaire, une démarche de renouvellement a été proposée par la mission ENR aux Directions en charge de l'Entretien des Routes et de l'Investissement (objectif 1 arbre abattu = un arbre replanté). Des sites de plantations ont été recherchés sur le secteur de la Planèze et un programme de plantations défini.

Les services des routes et infrastructures travaillent aussi sur le **recyclage des matériaux**. Ainsi en 2020, ce sont 5,7 tonnes de matériaux qui ont été recyclés ou réutilisés en place.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Cela se traduit par la définition et la mise en place de mesures visant à éviter, réduire ou compenser l'impact de l'opération d'aménagement foncier dans le cadre de l'étude d'impact et en partenariat avec la Mission Haies Auvergne et un géomètre, telles que l'organisation de la bourse d'échange d'arbres qui permet d'éviter la coupe d'arbres lors de la prise de possession de nouveaux lots.

Ainsi sur la commune d'Andelat : plus de 8 000 stères ont été cubées pendant la bourse d'arbres correspondant à plus de 29 km de haies et 21 ha de bosquets, 9 286 m de haies ont été plantées (2 fois plus que le linéaire de haies arrachées), 3 points d'abreuvements et 2 mares ont été créés et le Département a enrichi son patrimoine naturel d'une zone humide.

2.2 Dans les politiques départementales

Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans le cadre de la Stratégie départementale, en 2019 et 2020, les schémas directeurs de gestion du Puy de la Tuile et des Zones humides du bassin de St-Paul-des-Landes ont été validés et les contrats ENS correspondants signés. L'avenant au contrat ENS 2018-2022 du Pas de Cère a également été signé.

Des actions de connaissance ont été poursuivies et engagées sur le Pas de Cère et le Cirque de Récusset et des animations visant la découverte des sites et une sensibilisation au patrimoine naturel proposées par le Conseil

départemental sur 2 sites du réseau (Puy de la Tuile et Roche de Landeyrat) ou par les partenaires (Marais du Cassan, Pas de Cère, Cirque de Récusset).

La relance de la gestion des sites a été poursuivie (Puy Courny, Roche de Landeyrat) et s'est concrétisée par l'engagement de la rédaction du schéma directeur du Lac du Pêcheur.

Par ailleurs, l'appel à projets Cantal'ENS Collèges a été renouvelé avec la mobilisation de 7 établissements permettant à presque 300 collégiens de découvrir 6 sites ENS.

Schéma Départemental des Milieux Aquatiques (SDMA)

En 2020, le Conseil départemental du Cantal a entrepris une révision à mi-parcours du SDMA afin de redéfinir les priorités d'intervention du Département notamment depuis la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités en 2018. Cette adaptation a pour objectif de confirmer le rôle du Département en faveur de la solidarité territoriale et sa volonté à maintenir son implication pour la préservation des milieux aquatiques.

Le Département a reconduit son **programme de suivi de la qualité de eaux superficielles** avec 20 points de suivi. Toutes les stations sont également équipées de sondes thermiques en continu afin d'observer les variations de températures des eaux notamment sur les têtes de bassins lors des étiages estivaux.

Le Département a apporté un soutien financier à **des études ou travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques** (6 dossiers instruits pour un montant de 109 099 € : 50% en fonctionnement : animation des structures / 50 % en investissement : travaux restauration de berges, ripisylves et systèmes d'abreuvement).

Il a également validé le contrat de rivière Célé 2020-2024, le plan pluriannuel de gestion Bès Remontalou Lot et le Contrat Vert et Bleu porté par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2020, la mission Espaces Naturels et Ruraux a intégré le Service Développement Durable du Territoire et de l'Agriculture au sein du Pôle Attractivité et Développement du Territoire. Ce changement permettra de développer de nouveaux projets en lien avec les missions « agriculture », « tourisme » et Cantal Ingénierie et Territoires, tout en maintenant les interactions fortes développées avec les différentes directions du Pôle Routes Départementales et Infrastructures.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (2019 : 153 visites simples (et 61 bilans 24h) ; en 2020 : 175 visites simples (et 68 bilans 24h)). Elle poursuit également sa mission d'appui aux procédures de protection de captages (7 collectivités et 20 captages concernés en 2019 et 2 collectivités et 67 captages concernés en 2020).

La MAGE a également développé l'accompagnement des démarches de plans locaux de production et de distribution d'eau potable, des diagnostics ou schémas d'eau potable ou assainissement et poursuivi l'animation du réseau départemental des techniciens SPANC (Services Public d'Assainissement Non Collectif). Enfin, le développement de nouvelles missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable a été poursuivi, en partenariat avec CIT, visant à améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes (cartographie de réseaux) et les performances des réseaux (pré-recherche de fuite, installation de compteurs...).

De plus, la MAGE développe une nouvelle mission d'Assistance Technique dédiée aux collectivités locales gestionnaires de services publics d'Eau Potable. Il s'agit d'une mission gratuite d'aide et de conseils au fonctionnement des équipements de traitement (notamment les dispositifs de désinfection).

Conventions avec des structures partenaires

En 2019 et 2020, le Département a reconduit les conventions de partenariat avec des associations intervenant dans le domaine de l'environnement, notamment par des actions d'information et sensibilisation du public. Pour 2020 : CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Haute Auvergne (20 000 €), Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (10 000 €), Mission Haies (10 000 €), Fédération départementale de Pêche (11 150 €).

3- Épanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ses agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec respectivement 3 861 et 2 271 jours de **formation** et 858 et 751 agents ayant suivi au moins une formation en 2019 et 2020. Bien sûr, on constate l'impact

COVID sur l'année 2020. Dans la continuité des formations « rythme de vie, récupération et efficacité » puis « gestion des émotions » proposées en 2017 et 2018, la collectivité a proposé aux agents des sessions de formation sur la construction de son projet professionnel en lien avec le CNFPT, poursuivant ainsi un cycle de formation axé sur le développement personnel.

Par ailleurs, la collectivité favorise la **mobilité interne** des agents (39 agents en 2019 et 40 en 2020).

Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue à la délivrance des **titres restaurant** (788 et 766 agents bénéficiaires en 2019 et 2020) et au financement des contrats prévoyances (378 agents bénéficiaires en 2019 pour 55 353 € et 382 en 2020 pour 54 787 €).

Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans **l'emploi des travailleurs handicapés**, ainsi on constate au sein de la collectivité en 2020 un taux de travailleurs handicapés de 6,26 %.

Depuis 10 ans déjà, la collectivité a mis en place la possibilité pour les agents dont les missions le permettent de recourir au **télétravail**. Les gains pour les agents sont multiples : suppression des temps de transports, horaires de travail plus souples, gain en autonomie et en responsabilité, limitation des nuisances sonores, etc... Suite au confinement qui a permis à beaucoup de tester le télétravail, les derniers freins et appréhensions ont pu être levés. Ainsi, fin 2020 le nombre d'agents optant pour le télétravail a été multiplié par 3. La majorité des agents ont opté pour une seule journée par semaine (le risque d'isolement reste donc très limité).

En terme d'encouragement pour une mobilité plus durable, la collectivité a participé aux **frais d'abonnement de transports en commun et vélo** pour 19 agents en 2019 et 20 agents en 2020. Une action de mobilisation a été mise en place dans le cadre du challenge mobilité 2020 : ce sont 104 agents qui ont participé au défi : 41 ont fait le déplacement domicile travail à pied (55km cumulés), 20 agents ont utilisé leur vélo (68km), 12 ont pris les transports en commun (167km), 12 ont covoituré (260km), 15 ont télé-travaillé (486km économisés) et les 4 derniers ont mixé ces différents modes de déplacement (133km).

3.2 Dans les politiques départementales

Accès à la culture

Le **Schéma Départemental de l'Action Culturelle** 2017-2021 prévoyait notamment la programmation d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire au plus près des cantaliens, avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts.

En 2019, ce sont 11 038 spectateurs qui ont bénéficié de la programmation culturelle (5 grands événements : Hibernarock, Jour de danse, Opéra d'été, Salon du livre et de l'illustration jeunesse et Mois du film documentaire) ;

En 2020, malgré la situation sanitaire, ce sont 29 spectacles qui ont été soutenus (budget 65 000 €).

Les services du Conseil Départemental ont œuvré pour la démultiplication de **ressources culturelles dématérialisées** mises à disposition du grand public.

Une action sur l'éveil artistique et culturel des tout-petits a été déployée, bénéficiant à 365 enfants : Dispositif « A petits pas », Résidence « Sur le fil », Journées départementales Arts et petite enfance.

Concernant les Archives Départementales, en 2019 ce sont 96 472 lecteurs/visiteurs ont fréquenté le site internet. Ce dernier qui datait de 2009 étant devenu obsolète, le travail de modernisation mené courant 2020 a donné plus de flexibilité à l'outil et permettra aux internautes d'accroître leurs possibilités de recherche.

Politique jeunesse

Dans le domaine de l'éducation, le Département développe un **plan de modernisation des collèges publics** qui s'organise en deux grands volets : opérations lourdes de restructuration (fin des travaux du collège Jules Ferry à Aurillac en 2019 – investissement 15M€) et opérations plus réduites de sécurité, de remise en état du bâti et d'aménagement de locaux sur l'ensemble des autres collèges.

Côté numérique, 2019 a été la seconde année d'élaboration du **Schéma Départemental du Numérique Éducatif** (adopté en décembre 2017). Un nouvel ENT (espace numérique de travail) a été mis en place en 2019 (investissement 50 000 €). 11 collèges ont été concernés par des changements d'infrastructure, de serveurs, de baie de brassage et par la mise à disposition d'ordinateurs neufs (775 000 € investis dont 500 000 € pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'appel à projet « collèges numériques et ruralité »). En 2020, 450 000 € ont été investis sur les 11 collèges restants.

De nombreux dispositifs sont déployés en faveur des jeunes, notamment le **chéquier activités du Pass Cantal pour les 3-17ans** (respectivement 10 370 et 8 988 chéquiers, ainsi que 319 et 338 partenaires pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021). Pour 8 €, les jeunes disposent d'un chéquier d'une valeur de 100 € qui leur permet d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

Suite aux confinements successifs, afin de ne pas pénaliser les familles, le Département a décidé de prolonger l'utilisation des chéquiers de cette dernière saison jusqu'au 30 septembre 2021.

De même 545 collégiens ont bénéficié en 2020 **d'une bourse annuelle d'enseignement**. Ils ont été aussi nombreux à profiter de **l'aide à la mobilité**.

Accès au sport

La nouvelle politique sportive, formalisée avec le **Contrat Sport Cantal** validée en 2017, s'organise autour de 3 plateaux : un premier consacré au mouvement fédéral et au club, un deuxième consacré aux Activités Physiques de Pleine Nature et un troisième consacré aux activités qui relèvent du sport santé, du sport bien-être et du sport au travail.

En 2019, l'engagement du Conseil départemental s'est notamment traduit par un soutien à l'organisation de 3 courses hors stade (20 000 € - 9 800 inscrits). En 2020, le Département a maintenu son soutien auprès de 29 clubs (hors Stade Aurillacois) qui évoluent en championnat national et régional (97 000 €) et l'accompagnement des écoles de sports (125 clubs concernés pour un montant de 80 000 € et 15 933 jeunes concernés).

En 2019, le **Cantal Tour Sport** a permis à 5 354 jeunes de 6 à 18 ans de découvrir et pratiquer une trentaine d'activités sportives et de loisirs de pleine nature sur 8 sites du département.

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Une démarche a été engagée avec la Direction Action Sociale Emploi Insertion et la Direction Logistique Mutualisation et Commande Publique sur l'insertion de clauses sociales dans nos marchés.

Une convention entre l'État et le Département, signée le 3 mai 2019, définit les modalités et objectifs d'un partenariat en faveur de la promotion et du **développement des clauses sociales dans les marchés publics** sur le département du Cantal. L'État, via la DIRECCTE, finance un poste de facilitateur au sein de l'AFAPCA (Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi), qui a pour mission de mettre en relation le donneur d'ordre (qui définit l'objectif d'insertion dans ses marchés), l'entreprise attributaire (qui exécute le marché en remplissant ses obligations d'heures d'insertion) et l'acteur de l'emploi / insertion (qui oriente, forme, professionnalise, recrute des personnes éligibles aux clauses sociales).

3 consultations tests d'entreprises ont été lancées en 2020. Les premiers bilans reçus sont tous positifs. Les heures prévues ont été dépassées et 2 personnes sur 3 ont poursuivi leur parcours en entreprise.

4.2 Dans les politiques départementales

Politique en faveur du logement

La Mission Logement, créée au 1^{er} janvier 2013 et rattachée à la direction du Pôle Solidarité Départementale (PSD), occupe une dimension transversale en assurant la cohérence des actions en faveur du logement avec l'ensemble des dispositifs du PSD des autres directions.

Le premier **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** 2018-2023 a été élaboré en étroite concertation avec les acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire et les collectivités territoriales. Il repose sur 3 enjeux majeurs pour le département : conforter l'animation, l'observation et les aides au parcours dans le logement ; adapter les circuits d'accès au logement et l'offre aux besoins des publics ; s'assurer du mieux vivre des personnes dans leur logement.

Le **Fond de Solidarité Logement (FSL)** constitue l'outil financier unique du PDALHPD, placé sous la responsabilité du Département depuis 2006 et géré par ses services depuis janvier 2020 (Aides attribuées : 425 922 € en 2019, dont 250 000 € apportés par le Conseil départemental, 423 283 € en 2020, dont 330 000 € apportés par le Conseil départemental).

La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020, fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département, et sa déclinaison opérationnelle le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017, prorogé jusqu'en 2020.

Ce sont 1 091 932 € qui ont été consacrés à ces actions d'insertion en 2019 et 1 286 440 € en 2020, illustrant ainsi le dynamisme et la volonté de la collectivité d'accompagner les bénéficiaires du RSA dans leurs démarches de retour à l'emploi.

Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion du FSE depuis le 20 novembre 2015. Le Conseil départemental dispose pour la période 2018-2020 d'une enveloppe de 1M€, pour continuer à soutenir les initiatives territoriales dans ce domaine. En 2019 et 2020, ce sont respectivement 8 et 9 opérations qui ont été sélectionnées pour des montants de 243 843 € et 512 814 €. Certaines de ces actions sont portées en propre par le Conseil départemental (Accompagnement des jeunes de 16 à 35 ans, ateliers socioprofessionnels, parcours mobilité, parcours santé, coup de pouce santé)

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, installée en septembre 2016 conformément à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, vise à mieux coordonner les actions de prévention mises en œuvre par les potentiels financeurs (l'ANAH, caisses d'assurance maladie, de retraite, mutuelles). Elle a arrêté en juin 2017 le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour la période 2017-2022. En 2020, 93 % du concours financier versé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a été consommé (402 743 €).

La crise sanitaire a eu un impact sur le taux d'utilisation des crédits. Des actions de prévention ont pu néanmoins être réalisées à distance. 50 tablettes ont été remises aux 50 structures d'hébergement pour personnes âgées du CANTAL pour permettre à leurs résidents de garder le contact avec leurs proches.

L'ensemble des dépenses consacrées à la prévention de la perte d'autonomie dans le Cantal s'élève à 1,39 M€ (CNSA et dépenses propres des membres de la conférence, principalement le Département, l'ARS et l'assurance vieillesse).

En 2020, la Maison Départementale de l'Autonomie a continué à assurer l'accueil téléphonique et à instruire les demandes de prestations pendant toute la durée du confinement, en simplifiant les démarches pour les usagers et en portant une attention particulière aux personnes fragiles et isolées.

Concernant le public des jeunes en situation de handicap, ce sont 127 élèves qui bénéficiaient en 2020 d'un dispositif de transport adapté (578 000€).

5- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Démarches de dématérialisation

Parallèlement à la dématérialisation du courrier, désormais effective pour l'ensemble des services du Département, la dématérialisation des procédures liées aux achats se poursuit (marchés et factures). Dans le cadre des marchés publics, depuis le 1^{er} octobre 2018 les marchés de plus de 25 000 € HT sont dématérialisés de la phase de publication jusqu'à la notification. L'ensemble des pièces sont ensuite stockées dans la GED (Gestion Électronique de Documents) du Département, lieu de stockage unique et sécurisé. Les factures électroniques transmises par les entreprises de plus de 250 salariés via Chorus pro sont désormais automatiquement intégrées dans l'application de gestion du courrier Elise. Ainsi, ce sont respectivement 5 400 et 1 1964 factures qui ont été reçues de façon dématérialisée en 2019 et 2020. On notera que la consommation de papier entre 2018 et 2019 a augmenté de 27 % (14m³ en 2019). Il convient donc de veiller à ce que la dématérialisation n'ait pas un impact négatif sur les impression (re-matérialisation/impression des documents par les services)

L'effort mis sur la gestion de la dématérialisation, ainsi que le confinement et le télétravail ont fait évoluer positivement cette tendance. Ainsi, en 2020, la consommation de papier (certes recyclé) a baissé de 60 % (8,5m³)

Le service des marchés a mis en place pendant la période de confinement la tenue des Commissions (CAO et CMAPA) à distance (visioconférences) pour les personnels et les élus. De la même façon, les réunions de la commission permanente et du CD se sont tenues en visioconférence pendant la période de confinement et même après comme les dispositions réglementaires l'autorisaient. Le déploiement de la signature électronique a été lancé en 2020, des tests concluants ont été réalisés pour aboutir à une mise en place prochainement.

Gestion et réduction des déchets

En matière de recyclage, de nouvelles collectes sont désormais organisées par le service logistique à l'hôtel du Département et à l'Espace Georges Pompidou à Aurillac. Ainsi des contenants permettent la collecte des petits emballages recyclables (cartonnettes, canettes en métal, bouteilles en plastique) et les instruments d'écriture (organisme Terracycle). Ces dispositifs viennent ainsi compléter les collectes déjà existantes : papier, grands cartons, verre, cartouches d'imprimante, déchets d'équipements électriques et électroniques.

En 2019, le tri et la collecte des déchets dangereux organisés par le Parc routier départemental à Aurillac et Saint-Flour ont permis le traitement de 14 tonnes de déchets par des sociétés spécialisées.

Pour ce qui est des collèges, afin de relancer l'expérimentation conduite en 2015/2016, TERANA a été missionné pour accompagner les responsables de la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Commande publique/achats durables

En matière d'achats durables, outre l'intégration de clauses sociales, la collectivité intègre des critères environnementaux dans certains marchés : ainsi 26 % de produits « verts » (tous labels environnementaux confondus) sont recensés dans l'achat de fournitures, produits d'entretien éco-labellisés demandés dans le cadre du marché d'entretien des locaux.

Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15, et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux. Les cuisiniers sont toujours sensibilisés à l'utilisation de produits locaux dans le cadre des rencontres du réseau animées par le technicien restauration de la collectivité.

5.2 Dans les politiques départementales

Smart Agri Forum et Plateforme Agrilocal 15

En 2019 a eu lieu la première édition du Smart Agri Forum. Cet événement national a pour vocation de mobiliser les agriculteurs et les acteurs du conseil agricole autour de l'innovation utile et efficace pour une agriculture connectée et durable. En 2020, 20 intervenants et 382 participants ont pu suivre les travaux en ligne.

La plateforme Agrilocal15 opérationnelle depuis septembre 2014 vise à favoriser l'utilisation de produits agro-alimentaires locaux dans la restauration collective en encourageant le développement des circuits courts. Des actions d'information et d'animation pour faire connaître la plateforme sont organisées, avec notamment en septembre 2020 l'organisation du 5^{ème} salon départemental Agrilocal 15, en présence d'acheteurs de la restauration collective venus à la rencontre des producteurs. Fin 2020, 75 acheteurs étaient inscrits sur le site, et 127 fournisseurs proposant plus de 300 produits différents.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Le programme de soutien à l'agriculture cantalienne, doté de 4 819 900 € pour la période 2017/2020 a permis d'accompagner l'effort d'adaptation et d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture à taille humaine, résiliente et créatrice de valeur ajoutée, créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement. En 2019 et 2020, ce sont respectivement 1,3 M et 1,05 M€ d'aides qui ont été apportés aux agriculteurs cantaliens. C'est également dans ce cadre que l'incubateur Landestini Cantal Auvergne a démarré ses activités à l'automne 2020.

CONCLUSION

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et les finalités du développement durable et de la transition climatique.

Le précédent programme Développement Durable arrivant à son terme, le nouveau « Projet pour le Cantal » à l'horizon 2030 permettra de poursuivre et amplifier l'action du Département pour une transition climatique active, fil rouge du projet stratégique. Le présent rapport Développement Durable, ainsi que le Bilan des Émissions de Gaz à effet de serre serviront de base à la construction du futur Plan Climat Cantal 2022-2030. L'année 2021 est donc une année de transition.